



Communiqué de presse du 12 mars 2007

01.71/mj

Aller de l'avant avec les forfaits par cas après le rejet de la caisse unique!

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) attend maintenant du Parlement fédéral et des assureurs-maladie qu'ils passent rapidement aux forfaits par cas dans le financement hospitalier. Le verdict sans appel rendu à la caisse unique ne saurait être interprété comme une exhortation à l'inaction. Dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), il s'agit plutôt de créer, encore durant la session en cours du Conseil national, une base légale pour l'introduction d'un système unifié de rémunération par cas. De leur côté, les assureurs-maladie doivent cesser leur manœuvre dilatoire afin que l'infrastructure d'entreprise nécessaire à cet effet puisse enfin être mise en place. Cette infrastructure est incarnée par SwissDRG SA qui est une institution d'intérêt public devant être soutenue par les partenaires tarifaires du domaine de la santé et qui applique et entretient sur le plan technique la future structure tarifaire. Grâce à SwissDRG, la transparence des coûts et des prestations sera assurée. Ainsi sera créée la base nécessaire à une planification axée sur les coûts et la qualité ainsi qu'une rémunération plus juste.

Par la même occasion les directeurs sanitaires mettent en garde contre une surcharge du projet LAMal de financement hospitalier mis l'ordre du jour de la session du Conseil national le 20 mars prochain, au cours de laquelle les forfaits par cas devraient être ancrés. Ainsi, la Chambre basse risquerait de faire échouer la révision tout entière et compromettrait les améliorations requises. Les propositions faites jusqu'ici par la commission préparatoire préfigurent malheureusement cette orientation. En effet, elles entraînent des reports de coûts à la charge des cantons et à la décharge de l'assurance complémentaire de 1 à 1,4 milliard de francs par année. Or ceci est inacceptable pour la Conférence des directeurs sanitaires, tant du point de vue politique que financier. Il n'est pas encore trop tard de statuer un modèle de révision financièrement équilibré au lieu de se lancer dans une révision à la fois dangereuse et aventureuse.

Complément d'information:

Lien Internet de la lettre aux membres du CN concernant la révision LAMal du 9.3.07:

http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/pdf/Gesundheitsoekonomie/KVG-Revision/NR_200703-f.pdf

Pour tous renseignements:

Dr Markus Dürri, conseiller d'Etat et président de la CDS (041 228 60 81),

Carlo Conti, président de l'Association SwissDRG (061 267 95 21)

Michael Jordi, secrétaire central suppléant de la CDS (031 356 20 20 ou 079 702 20 90)